Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 28/01/2026

EURL LA FERME Milin Kervéguen rappelle Quinoa



- Noms des modèles ou références concernés : **Quinoa variété Jessie récolte 2024**
- Marque : **Milin Kervéguen**
- **Lot Quinoa récolte 2024 Date de consommation recommandée 31/08/2026**
- Conditionnements : **vrac**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/04/2025 au 22/01/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **Quinoa vendue uniquement en vrac**
- Zone géographique de vente : **Régions : Bretagne**
- Distributeurs : **Biocoop Graine de Bio, Biocoop Quimper, Biocoop Biogastell, Biocoops Lannion, Biocoops Sept épis, épicerie au Local Rosporden, épicerie Ty Vrac Trégunc, épicerie le Safran Pont Croix, au comptoir d'Aurélie Briec, Le Buzuk Briec, Les Bocaux d'Ana Bres**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Suspicion de présence de corps étranger dans le quinoa (bris de verre)**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile…)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 28 février 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0677583116**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre